

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 25 avril 2016

**ELECTION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CCAS EN REMPLACEMENT D'UN MEMBRE
DEMISSIONNAIRE**

Suite à la démission de Mme Géraldine GUERANT, conseillère municipale et membres du conseil d'administration du CCAS, il faut élire un nouveau membre au conseil d'administration du CCAS.

A été proclamé membre du conseil d'administration en remplacement de Mme GUERANT.

- Patrick FLAMEN, conseiller municipal, membre du C.C.A.S

**DESIGNATION D'UN DELEGUE SUPPLEANT AU SDE EN REMPLACEMENT D'UN
DELEGUE DEMISSIONNAIRE**

Suite à la démission de Mme Géraldine GUERANT, conseillère municipale, il est nécessaire de revoir la désignation d'un représentant suppléant au SDE

- Patrick FLAMEN est désigné délégué suppléant au SDE

PERMIS MINIER SILFIAC

Suite à l'octroi à la société Variscan Mines par le Ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique du permis exclusif de recherche minière dit de Silfiac délivré le 14 septembre 2015,

Le conseil municipal de Lescouët-Gouarec réaffirme, à l'unanimité, son opposition au projet de Variscan et demande le retrait du dit permis

CREATELIER : FORFAIT ELECTRICITE POUR L'ANNEE 2015

Le conseil municipal, décide d'appliquer un forfait électricité de 200 € pour l'année 2015 à l'association Cré'atelier.

FONDS D'AIDE AUX JEUNES

Le Maire donne lecture au conseil municipal du courrier du Conseil Général sollicitant une contribution financière de la collectivité pour amplifier la capacité d'intervention du fonds dans une démarche volontariste d'aide à l'insertion sociale et professionnelle et de prévention des risques d'exclusion économique et sociale. Le Conseil Général rappelle que cette contribution s'inscrit dans une démarche volontariste.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de contribuer au fonds d'aide aux jeunes, sur la base de 0,40 € par habitant, soit 84 €

Opposition à la captation du nom « Guerlédan » par la commune nouvelle « Mûr de Bretagne-Saint Guen »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Considérant que la démarche de Mûr de Bretagne et Saint Guen visant à s'approprier le nom de « Guerlédan » dans le cadre de la constitution d'une commune nouvelle est de nature à priver un large territoire de la reconnaissance liée à ce nom.

Demande au Préfet des Côtes d'Armor de ne pas valider l'attribution de ce nom à la commune nouvellement créée.

DEVIS NETTOYAGE

Mme le maire expose à l'assemblée que la toiture de du bâtiment abritant les 2 appartements communaux et la salle pour tous auraient besoin d'un nettoyage.

Après étude des devis, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents valide la proposition de la SARL Prop et Net de Grâce-Uzel pour un montant de 757.20 € TTC.

VOTE DES SUBVENTIONS 2016

DENOMINATION	MONTANT 2015	MONTANT 2016
AMICALES LAIQUES	20€ par élève	20€ par élève
ARGOAT EMPLOIS SERVICES - ROSTRENEN	50 €	50 €
CINE BREIZ DE ROSTRENEN	25 €	25 €
EAU & RIVIERES - ROSTRENEN	15 €	15 €
LA CROIX ROUGE - ROSTRENEN	30 €	30 €
LES RESTAURANTS DU CŒUR ST-BRIEUC	40 €	40 €
RADIO KREIZ-BREIZ - ST-NICODEME	15 €	15 €
SECOURS POPULAIRE – ST-BRIEUC	30 €	30 €
SOCIETE DE CHASSE – LESCOUET-G.	80 €	80 €
SOLIDARITE PAYSANS	30 €	30 €
COMITE DES FETES – LESCOUET-GOUAREC	80 €	80 €
LA PLELAUFIENNE	30 €	30 €
CRE'ATELIER	80 €	80 €
LUPI Les Loups	80 €	80 €
LA LAMBIG	80 €	80 €
MFR	20€ par élève	20€ par élève
HANDBALL PÉLEMOIS	20 € par élève	20 € par élève
LA RONDE DE LESCOUET	80 €	80 €
TRESSONS LESCOUET	80 €	80 €
HEMERA		30 €
FAMILLES RURALES		30 €

AMENAGEMENT DU BOURG 2ème tranche: Levé topographique- consultation

Mme le maire expose à l'assemblée que, dans le cadre du projet d'aménagement du bourg, il va falloir réaliser des relevés et plans topographiques. Mme le Maire présente le dossier de consultation des entreprises.

Compte tenu du montant estimé de cette étude, Mme le Maire propose de mettre en concurrence au moins 3 géomètres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

- Valide le dossier de consultation des entreprises présenté ci-dessus.
- Autorise Mme le Maire à lancer la consultation

CCKB : PRESENTATION DU RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DE LA COUR DES COMPTES

Le rapport de la chambre régionale de la cour des comptes sur la gestion de la CCKB est présenté à l'assemblée par Lionel GAINON délégué CCKB de la commune.

POINT SUR L'ELAGAGE

Le chantier a été stoppé car ce qui avait été demandé n'a pas été du tout respecté et globalement les gens concernés ne sont pas du tout satisfaits. La mairie va adresser un courrier à l'entreprise pour redéfinir clairement les travaux.

**Le Maire,
Marie-Claude LE TANNO-GUEGAN**